Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 4 octobre 2011

Note aux rédactions

Arrêté du 30 septembre 2011 : Budget de la ville de Grigny et budget de la régie autonome de renouvellement urbain

Par arrêté du 30 septembre 2011, le préfet a réglé le budget de la ville de Grigny et le budget de la régie autonome de renouvellement urbain, que le conseil municipal avait précédemment adoptés en déséquilibre.

A la suite de sa saisine du 12 juillet dernier, la Chambre régionale des comptes d'Ile de France a, le 19 août, émis l'avis de régler ces budgets sur la base de propositions qu'elle formulait, avec notamment une hausse des trois taxes directes locales (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation) de 10%.

Compte tenu du niveau déjà atteint par la fiscalité à Grigny, le Préfet a décidé de limiter à 2% la hausse des impôts locaux, ce qui devrait permettre, avec les autres mesures de redressement, un retour à l'équilibre rapide du budget principal.

La situation est en voie d'amélioration avec un déficit de fonctionnement cumulé passé de 8M€ fin 2009 à 5,7 M€ fin 2010 et ramené à 2,3M€ en 2011, par l'effet conjugué d'une maîtrise forte des dépenses et de la hausse des impôts avec, en parallèle, une réduction de l'endettement de la commune.

En raison de l'évolution prévisible des recettes de Grigny en 2012 et en particulier des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et fonds de solidarité de la région Ile de France), de l'effet attendu des mesures de maîtrise de dépenses engagées et des hausses de fiscalité antérieures, l'équilibre budgétaire devrait être retrouvé pour ce budget dès l'année prochaine.

En ce qui concerne le budget de la régie autonome de renouvellement urbain, un retour à l'équilibre demandera plus de temps. Un audit, actuellement mené à la demande de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), devrait permettre de déterminer plus précisément les voies et moyens d'en réduire le déficit.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr